



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-56380>

Département(s) de publication : 75

Annonce n° 26-56380

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-119627

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 11000012200033

Ville : Paris

Code postal : 75007

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 75

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Hébergement et administration des serveurs dédiés aux sites de "cnil.fr" et prestations associées

Code CPV principal - Descripteur principal : 72415000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation a pour objet la réalisation de prestations pour l'hébergement et l'administration des serveurs dédiés aux sites de "cnil.fr" et de prestations associées. Les prestations attendues sont définies au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Critères d'attribution : Valeur technique 60 % Prix 40%

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Lauréat : DIGITAL RURAL INFORMATIQUE Valeur du résultat : 148128€ TTC. Date de conclusion du marché : 04/06/2026 Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Paris - 7 rue de Jouy – Paris Cedex 04 – 75181 – Mail : greffe.ta-paris@juradm.fr / Téléphone : 0144594400 / Télécopieur : 0144594646 Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Un référé contractuel peut être exercé conformément aux articles L.551-13 et R. 551-7 à R.551-10 du code de justice administrative dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution du

contrat. Un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat peut être exercé, dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution du contrat conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 4 avril 2014 " Tarn-et-Garonne ", assortie le cas échéant d'un référé suspension. Sur demande expresse de RDV à demander par mail à achats@cnil.fr, il est possible de consulter le marché conclu dans le cadre de la consultation les jours ouvrés, du lundi au vendredi de 10h00 à 16h00, à l'adresse CNIL SFCM, 3 place de Fontenoy 75 007 Paris. Seules les pièces non couvertes par des secrets protégés par la loi sont consultables dans ce cadre. En application de ces dispositions, seuls le contrat et le cahier des clauses techniques particulières pourront être consultés.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/06/2026